

© Ville de Blainville
Ce document n'a pas de valeur officielle.
En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **1^{er} octobre 2025 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la maire, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistant également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Yves Tessier, directeur du Service de police, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Madame la Mairesse ouvre et préside la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

Hommage au conseiller Monsieur Serge Paquette.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION...
2025-10-481

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

- 18.1 Acceptation de proposition – Contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Blainville
- 18.2 Renouvellement de contrat – Dossier SA2024-006 P – Inspection des bornes d'incendie et diagnostic de réseau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-482

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du **16 septembre 2025**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-483

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 9 SEPTEMBRE 2025**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **9 septembre 2025** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-484

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2025-00121
AGRANDISSEMENT D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE
ISOLÉE (MARGE AVANT – RUE DE LA CANTINIÈRE)
29, RUE DU BRIGADIER
(LOT 2 273 163)**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **25-09-06.1** du 9 septembre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'accorder au lot **2 273 163** du Cadastre du Québec (29, rue du Brigadier), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, un agrandissement avec une marge avant, donnant sur la rue de la Cantinière, de 5,10 mètres**, alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-502, de l'annexe B du *Règlement 1418 de zonage*, une marge avant minimale de 6 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-485

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
DEMANDES 2025-00095, 2025-00119 ET 2025-00120**

ATTENDU les recommandations du 9 septembre 2025 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2025-00095 **121, rue Gaston-Dumoulin, local 103
GÉOTHERMIX
Nouvelle enseigne murale
Recommandation C.C.U. 25-09-05.1 et plans (Annexe A)**

PIIA – 2025-00119 **310, rue Legault, local 101
HAYCEE
Nouvelles enseignes murale et communautaire
Recommandation C.C.U. 25-09-05.2 et plans (Annexe B)**

PIIA – 2025-00120 **50, rue Jean-Paul-Cayer, local 1
EFFECTIV HVAC
Nouvelles enseignes murales
Recommandation C.C.U. 25-09-05.3 et plans (Annexe C)**

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2025-00095, 2025-00119 et 2025-00120** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à C »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-486

APPROBATION – RÈGLEMENT 2023-03.1
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, le 22 août 2025, par sa résolution 25-08-069, du *Règlement 2023-03.1 modifiant le Règlement 2023-03 décrétant une dépense de 36 200 000 \$ et un emprunt de 36 200 000 \$ pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration;*

ATTENDU les dispositions de l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 2023-03.1 modifiant le Règlement 2023-03 décrétant une dépense de 36 200 000 \$ et un emprunt de 36 200 000 \$ pour les travaux de mise aux normes et augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de la RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE SAINTE-THÉRÈSE ET BLAINVILLE*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-487

APPUI À LA CANDIDATURE DE MIRABEL ET DE
LA RÉGION DES LAURENTIDES POUR L'ACCUEIL
DES JEUX D'HIVER DU CANADA 2031

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel souhaite déposer sa candidature pour accueillir les Jeux d'hiver du Canada 2031;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel aspire à faire des Jeux d'hiver du Canada 2031 un projet d'envergure régionale, mobilisant l'ensemble des Laurentides;

ATTENDU QUE la Ville de Mirabel a sollicité l'accompagnement du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) dans sa démarche de candidature;

ATTENDU QUE le CPÉRL et la Ville de Mirabel reconnaissent l'importance de soutenir des initiatives régionales structurantes et porteuses de retombées sociales, économiques, culturelles et sportives;

ATTENDU QUE le CPÉRL, en collaboration avec la Ville de Mirabel, coordonnera les démarches administratives et stratégiques nécessaires au dépôt du dossier de candidature;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville donne son appui à la démarche entreprise par la Ville de Mirabel;

ATTENDU QUE les résolutions adoptées et signées par les partenaires seront annexées au cahier de candidature, et que les signataires consentent à leur inclusion à cette fin.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu :

- **D'APPUYER** officiellement la candidature de la Ville de Mirabel et de la région des Laurentides pour l'accueil des Jeux d'hiver du Canada 2031;

- **DE RÉAFFIRMER** l'importance de cette candidature pour le rayonnement et le développement régional, et de s'engager à soutenir les démarches mises en œuvre par le CPÉRL et la Ville de Mirabel;
- **DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution au Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL), à la Ville de Mirabel et aux partenaires régionaux concernés;
- **DE PERMETTRE** que la présente résolution puisse être annexée au cahier de candidature des Jeux d'hiver du Canada 2031.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-488

AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-489

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 4 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de la séance ordinaire du **4 septembre 2025** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-490

OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-491

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-09-456
APPUI ET ENGAGEMENT AU PROJET DE CONSTRUCTION DU
MANOIR BLAINVILLE II**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de modifier la résolution **2024-09-456** adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 17 septembre 2024, en remplaçant le texte du dispositif par le suivant :

« **CONFIRME** son engagement à contribuer financièrement au projet proposé par l'organisme **MANOIR BLAINVILLE** à une hauteur minimale de 40 % de la subvention de base de la SHQ, sous réserve d'être remboursée en totalité par la CMM;

CONFIRME son engagement à céder par emphytéose le lot 6 696 311 du cadastre du Québec (anciennement une partie du lot 5 242 822) afin d'y implanter le projet.

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant effet à la présente résolution. ».

QUE la résolution 2025-09-479 soit rescindée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-492

**APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT APPROUVENT**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a entièrement réalisé la dépense décrétée de même que le financement permanent correspondant à l'objet des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville peut utiliser des soldes disponibles lors d'un refinancement;

ATTENDU le refinancement de plusieurs règlements d'emprunt au montant de 5 351 000 \$ en date du 28 octobre 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que soient appropriés les soldes disponibles en réduction de l'emprunt approuvé par le **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)** aux règlements d'emprunt d'origine suivants, savoir :

Règlements	Montant à approprier
1546	25 579,65 \$
1581	931,86 \$
1593	705 629, \$
1602	7 407,29 \$
1603	3 283,30 \$
TOTAL	742 831,26 \$

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au **Service du financement municipal**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-493

DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des états comparatifs suivants :

- Un état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier en cours, à la date du **31 août 2025**, avec ceux de l'exercice précédent pour la période correspondante;
- Un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier en cours, à la date du **31 août 2025**, avec ceux prévus au budget de ce même exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-494

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de **septembre 2025** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-495

EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 9 697 000 \$ DATÉES DU 28 OCTOBRE 2025
CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Blainville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **9 697 000 \$** qui sera réalisé le **28 octobre 2025**, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1287	259 600 \$
1300	194 200 \$
1361	218 900 \$
1385	181 600 \$
1401	141 900 \$
1412	68 400 \$
1430	106 700 \$
1507	766 400 \$
1520	177 600 \$
1523	256 400 \$
1546	647 300 \$
1565	240 700 \$
1570	601 800 \$
1581	191 400 \$
1593	497 900 \$
1602	13 000 \$
1603	43 200 \$
1629	80 000 \$
1652	460 000 \$
1664	250 000 \$
1672	3 000 000 \$
1685	57 000 \$
1685	243 000 \$
1676	1 000 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1629, 1652, 1664, 1672, 1685 et 1676, la Ville de Blainville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du **28 octobre 2025**;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 avril et le 28 octobre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à *la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. de l'Envolée
13845, boul. du Curé-Labelle
Mirabel (Québec) J7J 1A1

QUE les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Blainville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1629, 1652, 1664, 1672, 1685 et 1676 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-496

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver la modification suivante à la signalisation routière et d'autoriser le **Service des travaux publics** à procéder à la mise en place, s'il y a lieu, de la signalisation appropriée, savoir :

« ARRÊT INTERDIT DU 15 AVRIL AU 15 NOVEMBRE »

rue Marie-Chapleau (Croquis 2025-28)

- Ajout d'une période « du 15 avril au 15 novembre » à la signalisation « arrêt interdit » installée du côté ouest de la rue, entre la rue Ernest-Bourque et le droit de passage près du 245, rue Marie-Chapleau.

QUE ce croquis soit joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-497

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-007 P
SERVICES DE PLOMBIER
ANNÉE 2025-2026

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-12-619**, adoptée le 10 décembre 2024, le conseil renouvelait le contrat de la compagnie **AV-TECH INC.** pour les services de plombier sur demande pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU QU' un montant supplémentaire est requis pour réaliser les travaux prévus d'ici la fin du contrat 2025-2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et résolu d'autoriser une dépense additionnelle de **50 000,00 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2024-007 P** pour les services de plombier sur demande pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires **02.811.00.531, 02.812.00.531, 02.816.00.531, 02.817.00.531, 02.818.00.531, 02.819.00.531, 02.820.00.531, 02.823.00.531, 02.824.00.531, 02.826.00.531 et 02.827.00.531.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-498

ADOPTION – POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS
ET STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE la Ville de Blainville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux afin d'assurer leur pérennité;

ATTENDU QUE la *Politique de gestion des actifs* a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU QUE la *Stratégie de gestion des actifs* a pour objectif de décrire l'approche de planification et de coordination entre les services municipaux, les pratiques et les outils afin de mettre en œuvre la *Politique de gestion des actifs*;

ATTENDU QUE ces outils sont alignés avec les orientations de la planification stratégique 2024-2029.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu d'adopter la **Politique de gestion des actifs** et la **Stratégie de gestion des actifs** de la Ville de Blainville, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-499

MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SG2023-033 P
DIVERS BÂTIMENTS
TRAVAUX DE RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'accepter les **directives de changement n°s 126 à 134** au montant total de **108 998,26 \$ taxes incluses**, préparés par la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** dans le cadre du projet de rénovation et agrandissement de divers bâtiments municipaux, payable à l'entreprise **CONSTRUCTION LARCO INC.**, de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1672.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-500

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2025-027 P
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE
CITOYEN – ARCHITECTURE DU PAYSAGE
ÉTUDE D'AVANT-PROJET ET CONCEPT

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **DAOUST LESTAGE INC.** pour une étude d'avant-projet et concept dans le cadre du projet d'aménagement et de développement du Pôle citoyen, au montant de **101 867,85 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-501

ACCEPTATION DE PROPOSITION
CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE
DE LA VILLE DE BLAINVILLE

ATTENDU les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu :

- D'ACCEPTER la proposition de l'organisme **SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES** pour les services de contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Blainville, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2027, au montant de **119 185,92 \$ aucune taxe applicable**, pour la première année, lequel montant sera par la suite indexé pour la deuxième année, conformément aux dispositions du contrat et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.210.00.441**;
- D'AUTORISER le directeur du Service de police à signer le contrat à intervenir et tout document requis pour donner effet à la présente résolution;
- D'AUTORISER l'organisme **SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES** et ses représentants et employés à appliquer les dispositions du *Règlement 1620 sur les animaux*, conformément à l'article 8 du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2025-10-502

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-006 P
INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE
ET DIAGNOSTIC DE RÉSEAU

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-03-132** adoptée le 19 mars 2024, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **NORDIKEAU INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie et le diagnostic de réseau pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026, il s'agit de la deuxième année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **NORDIKEAU INC.** pour l'inspection des bornes d'incendie et le diagnostic de réseau pour l'année 2026, au montant de **52 180,47 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire **02.413.00.414**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2025-10-503

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et résolu que la séance soit levée à 21 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) *Liza Poulin*

MAIRESSÉ

(S) *Patrick St-Amour*

Greffier